

# SANTÉ

*En ces temps d'épidémie, les questions de santé préoccupent l'ensemble de la population. De nombreux étudiants ont là encore besoin de soutien.*



*Des dispositifs existent :*

## ▪ Numéros d'urgence :

- Samu Social : 115
- Jeunes Violences Ecoute : 0 800 20 22 23
- Croix-Rouge écoute : 0 800 858 858

## ▪ Le chèque psy :

Le « chèque d'accompagnement psychologique » (CAP) est en cours de déploiement pendant le mois de février. Il s'agit d'un accès à trois consultations auprès d'un psychologue, sans avance de frais.

## ▪ Le service Fil santé jeunes :

Il est composé de médecins et de psychologues, répond aux questions en matière de santé tous les jours de 9 h à 23 h au 0 800 235 236, un numéro d'appel anonyme et gratuit. Le service est accessible par tchat du lundi au dimanche de 9 h à 23 h.

<https://www.filsantejeunes.com/tchat>.

## ▪ Point Accueil Ecoute jeunes (PAEJ) :

Les PAEJ s'adressent en priorité aux adolescents et jeunes majeurs (11/25 ans) rencontrant diverses difficultés: mal-être, souffrance psychique, décrochage ou échec scolaire, situations de crise, conduites à risques (et notamment; usage de substances psychoactives, conduite violente ou délinquante), difficulté à vivre sa sexualité, maltraitance et conflits familiaux, situation de décrochage ou de rupture familiale, errance, précarité.

40 Boulevard de Strasbourg 62000 Arras.

Tél. : 03 21 23 00 21

## ▪ Service de prévention du département du pas de calais :

<https://www.pasdecalais.fr/Solidarite-Sante/Sante-et-prevention>

Confidentialité Prévention Ecoute Famille

au 53 rue de Douai à Arras.

Tél. : 03 21 21 62 33 ou [cpef.arras@pasdecalais.fr](mailto:cpef.arras@pasdecalais.fr)



## ▪ Un centre médico-psychologique pour adultes :

Vous avez 18 ans et vous êtes domicilié à Arras, le centre médico-psychologique pour adultes assure des consultations sur rendez-vous avec des psychiatres, des psychologues, une assistance sociale et des infirmiers.

Les CMP sont donc des établissements publics et pluridisciplinaires où vont travailler conjointement des psychiatres, des psychologues, des infirmières, des assistants sociaux et autres intervenants de santé mentale.

Ces établissements doivent couvrir l'ensemble des soins et des besoins extra hospitaliers des secteurs psychiatriques. Ils sont des lieux de soins médico socio-psychologiques variés et sans frais pour les patients.

Centre Médico Psychologique,

36 rue d'Achicourt à Arras.

Tél. : 03 21 21 19 89 ou 03 21 21 19 90.

## ▪ Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit :

Le Centre de dépistage anonyme et gratuit permet de dépister des maladies comme le VIH, l'hépatite... Après un entretien préalable avec un médecin, vous pourrez bénéficier d'un bilan sanguin dont vous seul pourrez venir rechercher les résultats. Centre Hospitalier, Boulevard Georges Besnier à Arras. Tél. : 03 21 21 14 24.

# AIDES DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS



## ▪ **Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) :**

Pour les 16/25 ans. (Se rapprocher de la mission locale de secteur ou auprès du Club de prévention la vie active)

## ▪ **L'aide à la subsistance et à la solidarité**

*Vous êtes en situation de rupture familiale, vous avez pris votre autonomie ? Cette aide peut vous permettre ponctuellement de :*

- > couvrir vos besoins alimentaires
- > faire face aux situations d'urgence
- > attendre l'ouverture d'un droit
- > faire face à un accident de la vie

## ▪ **L'aide à la professionnalisation, l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale**

Vous cherchez un emploi, une formation ? Cette aide vous concerne pour, par exemple, l'achat de vêtements de travail, de matériel de travail, le coût de formation, les frais de restauration, les frais d'hébergement, etc. Elle est attribuée en lien avec les dispositifs emploi/formation déjà existants.

## ▪ **L'aide à la mobilité**

Vous avez un projet professionnel validé ?

Cette aide vous soutient dans :

- > la réalisation d'une formation
- > la recherche effective d'un emploi, l'accès à un emploi
- > votre démarche d'insertion
- > exemples : frais de déplacement, assurance du véhicule, garde d'enfant, aide au permis de conduire, etc.



## ▪ **Les aides liées à l'accès ou au maintien dans le logement (sous conditions de ressources)**

*Vous souhaitez emménager dans votre propre logement ? Cette aide peut vous aider au règlement de :*

- > la caution du logement
- > le premier loyer

## ▪ **Le logement que vous occupez nécessite quelques aménagements ?**

*Cette aide peut contribuer à :*

- > l'amélioration du logement
- > l'équipement de première nécessité

*Toutes les aides liées au logement sont traitées par le Fonds Solidarité Logement (FSL). Toute demande est liée à votre projet. Elle sera examinée par une commission locale. Votre dossier de demande d'aide financière doit expliquer à quoi elle va vous servir, quel est votre projet en cours de réalisation ou en voie d'élaboration.*



# EMPLOI ET ORIENTATION



*Voici les dispositifs d'aide sur le territoire arrageois.*

## ▪ Les emplois dans les établissements :

Des emplois de tuteurs étudiants sont créés, pour une durée de 4 mois, ainsi que des emplois de référents étudiants en résidence universitaire (renseignements auprès du Crous et sur Jobaviz ).

## ▪ Plateforme de recherche de jobs ou emplois saisonniers :

> <https://www.l4m.fr/>

> <https://news.mlpa.fr/jeunes/>

> [https://fr.indeed.com/Arras-\(62\)-Emplois](https://fr.indeed.com/Arras-(62)-Emplois)

## ▪ La Mission locale en Pays d'Artois / CUA :

> Maison des métiers et de la formation (MLPA, AEE, Face, ...) / 11 Boulevard Robert Schuman, 62000 Arras  
03 21 58 15 50

mlpa@mlpa.fr - site internet <https://news.mlpa.fr/>

> **1jeune1solution** : la plateforme « 1jeune1solution » a été mise en place par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour accompagner, former et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes.  
<https://1jeune1solution.gouv.fr>

> **Services civiques** : pour s'engager sur un service civique, contact : Mission locale en Pays d'Artois. En Service Civique, les boursiers bénéficient de 108€ en plus sur leur indemnisation de volontariat et cumulent leur indemnité et leur bourse. Contact: Mission Locale Pays d'Artois -03 21 58 15 50

## > Ville d'Arras (Demande de stage / jobs étudiants / Alternance) :

Courriel à : [drh-recrutement@ville-arras.fr](mailto:drh-recrutement@ville-arras.fr)

## ▪ Orientation

> Service Cap Avenir de l'Université d'Artois à Arras (en distanciel).  
Tél. : 03 21 60 37 15 / [capavenir-arras@univ-artois.fr](mailto:capavenir-arras@univ-artois.fr)

> Proch'orientation : <https://www.prochorientation.fr/actus>

> Centre d'Information et d'Orientation, 53 rue de Douai ARRAS - 03.21.55.47.03 - [cio.arras@ac-lille.fr](mailto:cio.arras@ac-lille.fr)

> Maison des métiers et de la formation (MLPA, AEE, Face, ...)  
11 Boulevard Robert Schuman, 62000 Arras  
03 21 58 15 50 [jeunes@mlpa.fr](mailto:jeunes@mlpa.fr)



# SOCIAL

Centre Communal d'Actions  
Sociales de la Ville d'Arras,  
62 rue des 3 visages Arras.  
Tél. : 03 21 50 50 10.

Mairie, 6 place Guy Mollet Arras.  
Tél. : 03 21 50 50 50

# MATERIEL INFORMATIQUE

▪ Pour les scolaires se rapprocher de l'établissement  
d'enseignement public ou privé.

▪ L'Association « Iteach » intervient autour des carences numériques /  
iteach@outlook.fr



# VIOLENCE CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Conseil Départemental du Pas-de-Calais : <https://bit.ly/2M20xBX>  
Jeunes Violences Ecoute : 0 800 20 22 23

arretonslesviolences.gouv.fr  
ou 3919 et par sms 114



# ALIMENTATION

L'alimentation est l'une si ce n'est la préoccupation majeure des étudiants.

Le Crous propose depuis le 25 janvier et durant toute la durée de la crise deux repas par jour à 1 euro. Tous les étudiants peuvent bénéficier de deux repas par jour au tarif de 1 €, exclusivement en vente à emporter dans le restaurant universitaire. Pour en bénéficier, il suffit d'activer son compte izly.

Exceptionnellement, en raison du couvre-feu, il est possible d'acheter deux repas en même temps : un pour le déjeuner et un pour le dîner.

**Voici par ailleurs la liste des associations caritatives pouvant venir en aide aux étudiants :**

- Petit Marché Arrageois, rue Claude Monet Arras - Maison de quartier Colucci - 09 83 03 82 54,
- La brique, 6 rue des jongleurs Arras - 07 68 38 97 43,
- Secours populaire, 40 rue de Baudimont Arras - 03 21 71 43 19,
- Restos du cœur, rue Alfred de Musset Arras - 03 21 24 47 95,
- Entraide et responsabilité, 7 rue Hoffbauer-appartement 1 Arras - 06 41 98 83 41,

# LOGEMENT



## Voici les dispositifs d'aide sur le territoire arrageois.

- Logement d'urgence : veille sociale : 115
- Maison Diocésaine : 103 Rue d'Amiens, 62000 Arras - 03 21 21 40 00
  
- Cellule logement de la ville d'Arras. Tél. : 03 21 50 50 50

Les missions du pôle S.I.A.O. / 115. Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Arrondissement d'Arras s'adresse à toute personne majeure rencontrant des difficultés d'hébergement ou de logement. Dans le cadre d'entretiens physiques ou téléphoniques, l'équipe du SIAO réalise une évaluation de la situation afin de proposer une solution adaptée : information, médiation, orientation vers une solution d'hébergement, accompagnement dans les soins, ouverture de droits,... S.I.A.O : 3 Square Saint Jean à Arras. L'équipe du SIAO reçoit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Les contacter durant les horaires d'ouverture au : 03 21 59 99 09. En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, le S.I.A.O. est également le service gestionnaire du numéro d'appel d'urgence 115 que vous pouvez joindre 24h/24.



# AIDES FINANCIÈRES



## ▪ La demande de révision du droit à bourse :

Si les revenus familiaux ont connu une baisse durable et notable, notamment en raison de la crise sanitaire, la demande de bourse peut être réexaminée. Pour cela, il faut faire la demande sur [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) et en cliquant sur l'icône «Suivi du dossier social étudiant (DSE)».

## ▪ L'aide d'urgence du Crous :

Les aides d'urgence sont accessibles aux boursiers, aux non boursiers et aux étudiants internationaux sur la base d'une enquête sociale.

Le numéro de téléphone national dédié aux aides : 0 806 000 278 (prix d'un appel local non surtaxé) ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h. Un conseiller peut renseigner sur le soutien ou les aides qui peuvent être apportés et comment en faire la demande auprès du Crous.

